

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°23a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision Modificative n°2 - Budget Ville

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction N° 06-022- M14 du 5 avril 2006,
- Vu sa délibération n° 5a3 du 12 avril 2022 portant approbation du Budget Ville pour l'exercice 2022 et ses états annexes,
- Vu sa délibération n° 5a du 25 juin 2022 décidant les modifications budgétaires présentées dans la décision modificative n°1,
- Considérant qu'il convient d'effectuer divers aménagements budgétaires,

Après en avoir délibéré, approuvé par 25 voix pour et 5 abstentions

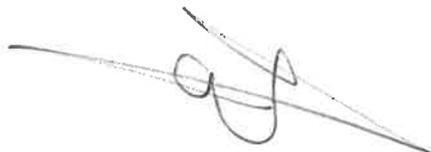
1- Décide les modifications budgétaires présentées dans le document ci-annexé.

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

DM2BIS_VIVE22
DM2 - VIVE22S

04 OCT. 2022

04 OCT. 2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 20/09/2022

Présenté par Le Maire (1),

A Tulle, le 27/09/2022

Le Maire,

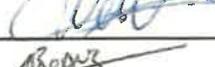
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Tulle, le 27/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - COMBES Bernard	
02 - SPINDLER Jacques	
03 - CHRISTOPHE Sylvie	
04 - BOUYOU Michel	
05 - PERRIER Stéphanie	
06 - MARTHON Fabrice	
07 - LACROIX Sandy	
08 - NOVAIS Jérémy	
09 - MAGRY JOSPIN Christiane	
10 - BERTHOMIER Stéphane	
11 - CAVITTE Pascal	
12 - BREUILH Michel	
13 - FERREIRA Anna-Maria	
14 - COURSAT Christèle	
15 - FOURNIER Yvette	
16 - BUISSON-COMBE Christine	
17 - DELCHET Yvon	
18 - TARI Ayse	
19 - BROQUERIE Patrick	
20 - FAUGERES Gérard	
21 - HAMZAOUI Zohra	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

22 - HULPUSCH Serge	
23 - DEFFONTAINE Christine	
24 - VERGNE Clément	
25 - RAZOUKI Aïcha	
26 - BRAZ Sébastien	
27 - HUGUE Grégory	
28 - CHAUMEIL Raphaël	
29 - BOUYER Anne	
30 - TURLIER Henry	
31 - GENEIX Micheline	
32 - DESJACQUES Pierre	
33 - LASCAUX Dorian	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/09/2022, et de la publication le 30/09/2022

A Tulle, le 30/09/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

